

# NAO MARKET

## Pas de reconnaissance ?

## Pas de signature !



La Direction a présenté ses mesures en faveur de l'encadrement. Elles restent insuffisantes au regard de la baisse du pouvoir d'achat de l'encadrement. L'évolution des minima est peu impactante car l'encadrement a déjà reçu son augmentation individuelle. L'ancienneté n'est pas suffisamment récompensée graduellement car la mesure proposée est uniquement destinée aux personnes ayant plus de 20 ans d'ancienneté.

### Les mesures spécifiques à l'encadrement

- ☞ Prime Vacances : Création d'un nouveau palier. Après 20 ans d'ancienneté, l'encadrement percevra 950€.
- ☞ **A la demande du SNEC**, la Direction accepte de revenir à une rémunération variable **annuelle**. La nouvelle formule sera discutée lors d'une prochaine concertation et applicable dès 2018.
- ☞ La grille des minima sera augmentée ainsi :
  - ☞ 1% au 1<sup>er</sup> Janvier
  - ☞ 0,5% au 1<sup>er</sup> Septembre

### Autres mesures profitant à l'encadrement

- ☞ Carte Pass : A compter de l'année 2018, la remise est calculée sur un plafond annuel d'achats de 12000 euros / an par salarié.
- ☞ Remise sur achats : Remise de 10% sur Rue du commerce

**Le SNEC ne sera donc pas signataire des NAO 2018 Market**

**Mais attendra la Direction sur un autre terrain :**

Rebâtir une **RVA** motivante et juste. Son montant doit être lié à l'atteinte d'objectifs clairs et atteignables et **déconnecté** de toute notion « d'enveloppe » globale. Une bonne performance **DOIT** être récompensée ! C'est **CLAIR et NET** !

Ce sera **LA** condition du SNEC pour poursuivre un dialogue social équilibré et basé sur une confiance mutuelle.